



Offre d'emploi au sein de France Victimes 62 – Pas de Calais

Poste de chargé de mission « Aide aux Victimes » coordonnateur de pôle

CDI à temps plein (35 heures hebdomadaire)

Localisation du poste : Siège administratif sis au Point d'Accès au Droit de SAINT NICOLAS LEZ ARRAS

Il assure principalement son activité de chargé de mission dans le secteur géographique d'ARRAS et peut être appelé en renfort ou en remplacement sur les autres secteurs géographiques assurés par ses collègues

Il assure son activité d'animation ainsi que les mandats judiciaires d'administration ad hoc à l'échelle de l'association (Département du Pas de Calais)

Rattachement hiérarchique : Le titulaire de l'emploi est rattaché directement au Directeur.

En l'absence du directeur et sur désignation de ce dernier, il a autorité sur l'ensemble du personnel, pour la gestion courante (24 personnes)

Missions générales :

Dans le cadre des principes généraux de la politique publique d'aide aux victimes, des orientations générales et objectifs annuels et/ou pluriannuels fixés par le Conseil d'Administration de l'Association, le titulaire de l'emploi assure :

1/ l'assistance globale aux victimes d'atteintes à la personne ou aux biens et notamment d'infraction pénale (à l'exception du soutien et de l'accompagnement psychologique), afin d'aboutir à une réparation réelle et effective.

Accueillir, écouter, renseigner la victime sur la procédure, déceler ses besoins, faciliter le lien avec les partenaires extérieures, l'accompagner tout au long de la procédure, échanger avec les collègues de l'équipe et notamment assurer une prise en charge psychologique de la victime en l'orientant vers la psychologue clinicienne intervenant sur le secteur.

2/ l'animation et la coordination du pôle juridique, judiciaire de l'aide aux victimes.

Il a la responsabilité de l'animation et de la coordination de l'activité d'aide aux victimes - pôle juridique, judiciaire.

A ce titre, il met en œuvre des échanges permanent d'informations et d'expériences notamment en organisant et animant des réunions de pôle, il apporte aux chargés de mission son expertise fondée sur son expérience et ses connaissances, en particulier à l'occasion de réunions avec les partenaires institutionnels, il leur donne des instructions sur le traitement des dossiers, il contrôle de façon qualitative et quantitative leurs activités.

Il propose des actions au Directeur et réalise des études prospectives aux fins d'adapter l'organisation, le fonctionnement et les activités du pôle juridique, judiciaire de l'association.

Il rédige un bilan d'activité du pôle juridique, judiciaire en vue de la rédaction du rapport général des activités.

Il est amené à mettre en place des dispositifs spécifiques en lien avec le psychologue coordonnateur.

Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs dans le cadre des dispositifs judiciaires de protection des victimes (évaluation personnalisée des victimes, téléphone grave danger...)

3/ le remplacement partiel du Directeur en cas d'absence afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

4/ l'exercice de mandats judiciaires d'Administration Ad Hoc

Après habilitation en qualité de personne physique dûment habilitée par la Cour d'Appel de Douai pour exercer cette activité pour le compte de l'association, il est désigné dans le cadre d'une procédure pénale ou civile lorsque les intérêts d'un mineur sont en opposition avec ceux de ses représentants légaux.

Pour l'exercice de ses missions, il est en relation suivie avec les représentants de l'institution judiciaire, les auxiliaires de justice, les services de police et de gendarmerie, les acteurs locaux sociaux, les représentants qualifiés des collectivités territoriales et communales, ainsi qu'avec les autres institutions publiques ou privées.

Activités transverses :

- 1/ Astreinte téléphonique institutionnelle
- 2/ Activités relevant du référent « événement collectif » sur décision de celui-ci
- 3/ Des activités spécifiques dans le cadre d'actions particulières tels que le téléphone grave danger...
- 4/ Activités d'animation et de participation à différentes réunions de formation et d'information organisées par les différents partenaires en direction de leur personnel
- 5/ Des travaux d'étude et de projets

Formation, expérience et compétences professionnels requises :

Master II ou Maîtrise de Droit privé minimum

Expérience professionnelle de deux à trois ans minimum dans le domaine de l'aide aux victimes ou dans un ou plusieurs domaines connexes.

Compétences exigées en matière d'animation, d'organisation et de contrôle de collaborateurs.

Permis B exigé

Pratique opérationnelle de l'informatique (Word, Excel, saisie dans logiciels internes)

Contrainte géographique : En raison de la nécessité d'intervention rapide sur place dans le cadre de l'astreinte, le titulaire du poste devra résider à moins de 50 kms d'Arras.

Rémunération :

Statut cadre dès la prise de fonction, régime de prévoyance

Salaire annuel brut : à partir de 35 000 euros

Indemnité liée à l'astreinte : 110.69 euros brut

Pas de convention collective.

Si cette offre vous intéresse, veuillez adresser directement votre CV et une lettre de motivation par courriel à l'attention de la Directrice : recrutement@francevictimes62.fr